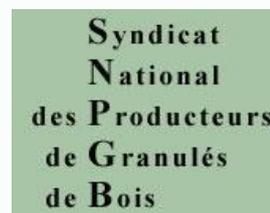




Syndicat Français des  
Chaudiéristes Biomasse



## // COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 04 juin 2020

### Le rôle clé du bois dans la décarbonisation des bâtiments neufs : les acteurs de la filière présentent leurs propositions

**Alors que la future réglementation environnementale 2020 poursuit son processus d'élaboration pour une application effective à l'été 2021, l'interprofession France Bois Forêt et les principaux acteurs de la filière du bois énergie rappellent qu'en qualité de matériau de construction durable et de combustible renouvelable, le bois réunit les conditions utiles pour faire de la réglementation environnementale 2020 un texte particulièrement efficace dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les acteurs du secteur plaident également pour une politique pérenne de soutien à l'offre associée au soutien à la demande pour renforcer l'outil industriel national.**

La future réglementation environnementale 2020 ambitionne de diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs en prenant en compte les émissions des bâtiments sur leur cycle de vie dès la construction.

Autrement dit, le calcul des émissions de CO<sub>2</sub> reposera à la fois sur les émissions produites par le système constructif ET sur les émissions liées aux principaux usages (en particulier le chauffage et l'eau chaude sanitaire).

#### **Quels avantages à l'utilisation du bois matériau et du bois énergie ?**

Du point de vue environnemental, le bois est le matériau de construction qui consomme le moins d'énergie grise. Il est, de plus, jusqu'à 12 fois plus isolant que le béton et permet ainsi de réduire les consommations énergétiques liées au chauffage l'hiver et d'améliorer substantiellement le confort d'été. Ce dernier point constitue, d'ailleurs, un des objectifs que le Gouvernement a assigné au futur texte. Enfin, le bois matériau constitue un stock de carbone sur le long terme qui possède, en fin de vie, diverses voies de valorisation.

Concernant le bois énergie, son caractère renouvelable lui confère un avantage carbone essentiel. Souple, économique et local, il contribue au respect de nos objectifs climatiques et à la réduction du déficit de la balance commerciale énergie fortement grevée par les importations d'énergies fossiles.

Avec 378 000 emplois équivalent temps plein, la filière forêt - bois génère 25 milliards d'euros de valeur ajoutée. Elle représente, par ailleurs, 12,4 % des emplois industriels nationaux<sup>1</sup>. De son côté, la filière du bois énergie regroupe plus de 50 000 emplois équivalent temps plein<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Source : comité stratégique de filière bois - 2020

<sup>2</sup> Source : étude emplois énergies renouvelables réalisée par EY pour le SER - 2020

## Vers une réglementation environnementale ambitieuse ?

Dans leur communiqué de presse du 14 janvier, les ministres en charge de la réglementation environnementale 2020 ont rappelé leur volonté de dynamiser le recours aux matériaux biosourcés pour les systèmes constructifs et d'encourager la consommation d'énergies décarbonées, notamment la chaleur renouvelable.

Les acteurs industriels que nous représentons saluent cette volonté de recourir plus massivement à une ressource, le bois, dont le bilan économique, social et environnemental lui confère une place de premier ordre.

Mais, pour accélérer cette dynamique, la profession attire l'attention du Gouvernement sur plusieurs points :

- Il est essentiel que le contenu carbone des différents matériaux de construction soit scientifiquement objectivé afin d'éviter toute déclaration fantaisiste et que le stockage carbone soit bien pris en compte dans le cadre de la RE2020 ;
- Un ratio de chaleur renouvelable contraignant et ambitieux doit être mis en place afin de permettre le déploiement des solutions bois énergie à hauteur de nos engagements (38% de chaleur renouvelable en 2030).

## Quelles propositions pour massifier l'offre nationale ?

A côté du soutien stratégique à la demande que constitue la mise en œuvre d'une réglementation environnementale 2020 ambitieuse en termes d'obligations de moyens, la politique de soutien à l'offre reste absolument nécessaire.

Avec 95 % du bois énergie provenant des forêts françaises et 63 % du bois construction, promu comme "Bois de France", l'indépendance nationale est importante. Néanmoins, il est possible d'aller au-delà dans la mesure où le potentiel est loin d'être totalement exploité. C'est pourquoi, dans le cadre du Pacte productif et de son verdissement, il paraît essentiel de porter des mesures de compétitivité pour l'industrie du bois en :

- Allégeant la fiscalité de production aujourd'hui trois fois plus élevée en France que la moyenne européenne et huit fois supérieure à celle de nos voisins allemands ;
- Soutenant les investissements productifs tels que le séchage via le Fonds chaleur de l'ADEME ou en réintroduisant une enveloppe budgétaire fléchée vers des installations de cogénération biomasse bien ciblée ;
- Réintroduisant un dispositif de suramortissement pour moderniser l'outil productif ;
- Accompagnant les mesures et dispositifs de replantation pour disposer d'un capital de long terme et d'un puits de carbone encore plus efficace ;
- Promouvant la marque bois de France auprès des donneurs d'ordre publics et privés.

Après un épisode sanitaire sans précédent qui a souligné la dépendance de notre pays à des biens importés, il est indispensable de garantir un haut niveau de sécurité d'approvisionnement sur les volets stratégiques des matériaux de construction et des combustibles. Le bois de France est le garant de cette autonomie vitale et constitue un levier de la relance économique.

*Michel DRUILHE, Président de France Bois Forêt, déclare : « Avec la filière forêt bois, nous disposons d'une ressource nationale dont les usages matériaux et énergie sont particulièrement complémentaires. La réglementation environnementale 2020 et une politique de soutien à l'offre associée peuvent permettre d'accroître le recours à une ressource durable, décarbonée et locale. Si nous réalisons cette ambition, nous disposerons d'un gisement très important, à portée de main, de création de valeur et d'emplois pour notre pays. Nous sommes à même de créer près de 100 000 emplois d'ici 2030 dans les territoires. »*

### Contact presse CIBE :

Elodie Payen  
e.payen@cibe.fr  
09 53 58 82 65

Le **Comité Interprofessionnel du Bois Énergie** (CIBE) rassemble les acteurs du chauffage collectif et industriel au bois, soit plus de 150 entreprises, maîtres d'ouvrage (publics et privés), organisations professionnelles dans la filière bois et le monde de l'énergie. Le CIBE coordonne et accompagne ces acteurs depuis 2006 pour professionnaliser les pratiques, établir les règles de l'art, former les professionnels et promouvoir les chaufferies de fortes à faibles puissances auprès des décideurs publics et privés.

Suivre le **CIBE** sur [www.cibe.fr](http://www.cibe.fr)  [@BoisEnergieCibe](https://twitter.com/BoisEnergieCibe)  **Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE)**

### Contact presse FBF :

Laure Delsol  
l.delsol@franceboisforet.fr  
07 61 77 30 69

**France Bois Forêt** est l'interprofession nationale créée en 2004 à l'initiative des professionnels et opérateurs de la filière, sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts. Elle réunit 23 organisations professionnelles, de la graine, la sylviculture et l'exploitation forestière, à la première ainsi qu'une grande partie de la seconde transformation du bois (emballage inclus). Grâce à la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire dite « CVO », France Bois Forêt cofinance des actions collectives de valorisation de la forêt française, de la sylviculture et des multiples usages du matériau bois : la promotion technique, la recherche et développement, l'innovation, le suivi de l'activité des marchés, l'éducation à l'environnement, et la sensibilisation du grand public à la récolte forestière et à la gestion durable. France Bois Forêt est ainsi le reflet d'une filière responsable, qui gère durablement ses forêts et sa matière première, tout en relevant les défis d'aujourd'hui et de demain.

Suivre **FBF** sur [www.franceboisforet.fr](http://www.franceboisforet.fr)  [@franceboisforet](https://twitter.com/franceboisforet)  **France Bois Forêt**

### Contact presse FNB :

Nicolas DOUZAIN  
nicolas.douzain@fnbois.com  
01 56 69 52 00

La **Fédération Nationale du Bois** (FNB), est l'une des principales organisations professionnelles françaises des entreprises de la filière forêt-bois. Au-delà d'un maillage territorial, la FNB fédère 80 organisations nationales, régionales ou métiers dédiés au bois français et à son utilisation. Elle représente 1 750 entreprises employant 50 000 collaborateurs et réalisant un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros. Elle réunit 95 % des industries de la 1<sup>re</sup> transformation et 70% de la 2<sup>ème</sup> transformation. La raison d'être de la FNB réside dans son rôle de représentant institutionnel auprès des instances politiques, administratives, professionnelles, économiques et sociales, y compris à l'échelon européen.

Suivre **FNB** sur [www.fnbois.com](http://www.fnbois.com)  **Fédération Nationale du Bois**

### Contact presse Propellet France :

Marie-Agnès JALLON  
marie-agnes.jallon@propellet.fr  
04 79 70 44 28

**Propellet France** est l'association nationale du chauffage au granulé de bois.

Elle regroupe des professionnels qui s'engagent dans le développement d'une filière « granulé de bois » de qualité. L'association créée en 2008 a pour mission de fédérer et d'animer la filière, de promouvoir le chauffage au granulé de bois et de jouer un rôle d'observatoire économique.

Suivre **Propellet France** sur [www.propellet.fr](http://www.propellet.fr)  [@PropelletFrance](https://twitter.com/PropelletFrance)  **Propellet France**

### Contact presse SER :

Françoise JOUET  
francoise.jouet@enr.fr  
01 48 78 05 60 // 06 45 33 57 47

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  [@ser\\_enr](https://twitter.com/@ser_enr)  **Syndicat des énergies renouvelables**

### Contact presse SFCB :

Morgane LIEUTET  
morgane.lieutet@lecrieurpublic.fr  
06 71 10 86 52

Le **Syndicat Français des chaudiéristes biomasse (SFCB) : 21 FABRICANTS ET IMPORTATEURS réunis pour la promotion des chaudières biomasses**. Créé en 2017, le Syndicat regroupe 21 fabricants et importateurs français de chaudières bois ou granulés, de petites et moyennes puissances, qui souhaitent promouvoir le chauffage central au bois dans le domestique, collectif et tertiaire. Il représente plus de 80% du marché français. La filière bois énergie produit à elle seule plus de 60% de la chaleur renouvelable en France, dont 90% dans le secteur domestique.

### Contact presse SNPGB :

Hugues de Cherisey  
hugues.decherisey@fnbois.com  
06 76 87 10 04

Le **Syndicat National des Producteurs de Granulés de Bois** (SNPGB), rassemble les producteurs français de granulés. Ils sont répartis sur tout le territoire et produisent un combustible renouvelable, normalisé, sec et performant, à partir de coproduits du bois et contribuent à réduire notre dépendance énergétique.